

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE TRUITE ARC-EN-CIEL ORIGINAIRE DES ILES FÉROÉ

2009/10. Le droit antidumping sur les importations des truites arc-en-ciel originaires des Iles Féroé institué par le règlement (CE) n° 437/2004 du Conseil (JOUE L 72 du 11.03.2004), ainsi que l'engagement sur les importations des truites arc-en-ciel originaires des Iles Féroé institué par le règlement (CE) n° 1628/2003 de la Commission (JOUE L 232 du 18.09.2003, **expirent le 12 mars 2009.**